

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23672**

Intitulé

Responsable de production transport de personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AFTRAL	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311n Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le cadre de la politique de l'entreprise, il coordonne le service production. Il garantit la faisabilité technique des engagements contractuels auprès des clients institutionnels ou privés. Il participe à l'étude et à la conception des dossiers d'appels d'offres. Il veille à l'optimisation des moyens matériels et humains et en prévoit les adaptations futures.

Liste des activités visées par la certification

ACTIVITE 1 : Garantir la faisabilité technique des engagements contractuels

ACTIVITE 2 : Piloter les acteurs de la production

ACTIVITE 3 : Mesurer et développer les performances quantitatives et qualitatives de la production

Compétences ou capacités attestées :

COMPETENCE 1 : Déterminer la production des services

COMPETENCE 2 : Analyser la production des services afin d'améliorer l'offre de transport dans le respect du cahier des charges

COMPETENCE 3 : Organiser l'activité du service dans le respect de la réglementation et des procédures internes

COMPETENCE 4 : Manager les acteurs du service production

COMPETENCE 5 : Renseigner le budget de production dans le respect des objectifs de rentabilité de l'entreprise

COMPETENCE 6 : Bâtir un tableau de bord de production et en apprécier les résultats

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce au sein d'entreprises de transport de voyageurs (filiales de groupe ou entreprises indépendantes) en urbain ou interurbain

Adjoint d'exploitation, Adjoint au Directeur d'exploitation, Directeur d'exploitation, Directeur de production, Responsable d'exploitation, Responsable de centre, Adjoint au responsable études et méthodes, Responsable études et méthodes...

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4202 : Direction d'exploitation des transports routiers de personnes

N4204 : Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes

Réglementation d'activités :

Selon l'activité de l'entreprise, la réglementation applicable est soit la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires (Transports interurbains) soit la convention collective des Transports urbains

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque compétence définie précédemment fait l'objet d'une évaluation fondée une épreuve de synthèse et d'un entretien technique. Un entretien final permet de statuer sur l'attribution de la certification.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Minimum 2 membres professionnels du secteur d'activité
En contrat d'apprentissage	X	Minimum 2 membres professionnels du secteur d'activité
Après un parcours de formation continue	X	Minimum 2 membres professionnels du secteur d'activité
En contrat de professionnalisation	X	Minimum 2 membres professionnels du secteur d'activité
Par candidature individuelle	X	Minimum 2 membres professionnels du secteur d'activité
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Minimum 2 membres professionnels du secteur d'activité

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de production transport de personnes" avec effet au 25 juillet 2015, jusqu'au 25 juillet 2019.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de production transport de personnes" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de production transport de personnes" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2015. Titre délivré par Groupe AFT- IFTIM Formation continue (AIFC).

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable d'une Unité d'exploitation, option Transport de Personnes'. L'homologation prend effet à compter de juin 2000.

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Assistant de direction du transport routier'.

Observations : Nouveaux intitulés : Responsable d'une unité d'exploitation, option transport de personnes, option transport et logistique (T 01.53 et 01.54), délivrés par le Groupe AFT-IFTIM

Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme de fin d'étude de préparation à la direction du transport routier'. Titre délivré par 'l'école de préparation à la direction du transport routier (AFT EDTR).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Mars 2010 : 12 tulaires de la certification
 Décembre 2010 : 15 tulaires de la certification
 Décembre 2011 : 9 tulaires de la certification
 Décembre 2012 : 16 tulaires de la certification
 Décembre 2013 : 24 tulaires de la certification

Autres sources d'information :

www.aftral.com
<http://www.aftral.com>

Lieu(x) de certification :

AFTRAL - ENSTV
 127 -131 Avenue Ledru Rollin
 75011 PARIS
 AFTRAL
 Avenue Paul Duplex
 56000 Vannes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- AFTRAL - ENSTV - 127/131 Avenue Ledru Rollin - 75011 PARIS
- AFTRAL - Avenue Paul Duplex - 56000 Vannes
- AFTRAL - 72 rue Edmond Rostand - BP 92048 - 31018 TOULOUSE CEDEX 02
- AFTRAL SAINT PAUL - 89 rue Henri Cornu - 97460 Saint Paul.

Historique de la certification :

- Anciens libellés : - Diplôme de fin d'étude de préparation à la direction du transport routier, délivré par l'école de préparation à la direction du transport routier (AFT EDTR) (Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992)
- Assistant de direction du transport routier (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997)
- Responsable d'une unité d'exploitation, option transport de personnes (Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001)

2001)

Certification précédente : Responsable de production transport de personnes